



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solangé JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSPERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003057

Rapport n°1.1.8 - Avenant n°1 à la convention de services communs 2015 entre la CAGB et le SMABLY

Avenant n°1 à la convention de services communs 2015 entre la CAGB et le SMABLV

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 96 123 €
« Intitulé du projet PPIF (à renseigner) »	Montant de l'opération : 2 041,50 €

Résumé :

La convention de services communs 2015 conclue entre la CAGB et le SMABLV est modifiée par avenant pour prendre en compte l'intégration d'une personne responsable du Système de management et de sécurité.

A partir du 1^{er} octobre 2015, le chef du service Topographie de la CAGB assure cette fonction au sein du syndicat mixte à hauteur de 15 % d'un équivalent temps complet. Cette mise à disposition est compensée par une recette supplémentaire de 2 041,50 € que le syndicat mixte va reverser à la CAGB.

I. Contexte

En 2014, les services du syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV) se sont rapprochés de ceux du Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le but d'optimiser la gestion de leur aérodrome.

Cette collaboration a permis d'identifier un domaine au sein duquel une seule personne ressource pourrait effectivement assurer des prestations pour les deux plateformes : il s'agit du déploiement et du suivi du Système de management et de sécurité (SMS).

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2015, le responsable du Système de management et de sécurité à l'aérodrome de Montbéliard-Courcelles, a été mis à disposition du SMABLV pour une quotité de son temps de travail équivalente à 10 % d'un temps complet. Or, depuis le 1^{er} octobre 2015, cette personne a changé de poste quittant sa fonction de responsable SMS.

II. L'objet de l'avenant

Le chef du service Topographie du Grand Besançon, assure la fonction de responsable du Système de management et de sécurité à l'aérodrome pour une quotité de son temps de travail équivalente à 15 % d'un temps complet. La mise à la disposition partielle est intervenue à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il convient de prendre en compte cette situation nouvelle par un avenant à la convention de services communs conclue entre la CAGB et le SMABLV, qui formalise :

- un accroissement des moyens humains du Grand Besançon mis à la disposition du SMABLV,
- la hausse correspondante de la refacturation du Grand Besançon au SMABLV.

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, M. DONEY, M. LEMERCIER et T. ROBERT et MM. G. BAULIEU, JM. CAYUELA, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, D. HUOT, C. LINDECKER, JP. MICHAUD et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de services communs 2015 à intervenir entre la CAGB et le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV),
- autorise M. Michel LOYAT à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstentions : 2



Avenant n°1 à la convention de services communs 2015 entre CAGB et le SMABLV

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ayant son siège social au 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex, représentée par M. Michel LOYAT, agissant en qualité de 2^{ème} Vice-Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2015, ci-après dénommée la « CAGB », d'une part,

Et,

Le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze, ayant son siège social au 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex, représenté par M. Jean-Louis FOUSSERET agissant en qualité de Président dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du, d'autre part, ci-après dénommée le « SMABLV » d'autre part,

Préambule :

Par convention signée le, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV) ont créé des services communs aux deux collectivités à effet du 1^{er} janvier 2015.

A cette même date, le responsable du Système de management et de sécurité à l'aérodrome de Montbéliard-Courcelles a été mis à disposition du SMABLV pour une quotité de son temps de travail équivalente à 10 % d'un temps complet. Or, à partir du 1^{er} octobre 2015, cette personne a changé de poste quittant sa fonction de responsable SMS.

En conséquence, il est proposé que les fonctions de responsable du Système de management et de sécurité de l'aérodrome de Besançon - La Vèze soient assurées par le chef du service Topographie du Grand Besançon, dans le cadre de la convention de services communs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le chef du service Topographie du Grand Besançon, assurera, à compter du 1^{er} octobre 2015, la fonction de responsable du Système de management et de sécurité à l'aérodrome de Besançon La Vèze pour une quotité de son temps de travail équivalente à 15 % d'un temps complet.

Article 2

L'annexe 2 à la convention est modifiée comme suit :

Agents CAGB mis à la disposition du syndicat mixte	ETC mis à disposition	Situation en 2015		Coûts facturés (€)			
		période de l'année	prorata	coût moyen "chargé"	coût de structure	locaux	total
Filière technique :							
ingénieur principal	0,30	année pleine	100 %	20 617 €	840 €	1 414 €	22 871 €
ingénieur	0,15	4 ^{ème} trimestre	25 %	2 042 €	105 €	177 €	2 323 €
technicien principal	0,55	année pleine	100 %	23 724 €	1 540 €	2 592 €	27 855 €
Filière administrative :							
rédacteur	0,40	année pleine	100 %	14 398 €	1 120 €	1 885 €	17 403 €
adjoint	0,70	année pleine	100 %	21 102 €	1 960 €	3 298 €	26 360 €
	2,10			81 882 €	5 565 €	9 365 €	96 812 €

Article 3

Les autres clauses de la convention initiale sont inchangées.

Le Président du Syndicat Mixte
de l'Aérodrome de Besançon La Vèze,

Jean-Louis FOUSSÉRET

Le 2^{ème} Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Michel LOYAT